

COMMUNE DE REAUMONT

Réaumont le 31 mai 2022

Département de l'Isère

Canton de Tullins



À l'attention des parents d'élèves des enfants
scolarisés à l'école maternelle de Réaumont.

Madame, Monsieur, chers parents,

Le conseil municipal a délibéré le 23 mai dernier des nouveaux tarifs applicables à la cantine et à la garderie à savoir : 4,95 € par repas pour la cantine et 1,50 € par créneau pour la garderie.

Ces hausses de tarifs ont été décidées pour plusieurs raisons :

- Il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire depuis la rentrée 2016/2017, alors qu'auparavant les tarifs étaient revus chaque année.
- Explosion des prix agricoles à la production (+26.8 % par rapport à 2021) du fait de la crise en Ukraine. Ces hausses ont déjà été répercutées sur les prix par notre fournisseur.

Par ailleurs, une consultation est actuellement en cours pour désigner un nouvel attributaire du marché public de restauration à compter de la rentrée scolaire.

Cet appel d'offre fait suite à l'entrée en vigueur de la loi EGALIM (proportion accrue de denrées Bio, approvisionnement plus local, fin du conditionnement à usage unique, etc.).

L'attributaire sera désigné à la rentrée scolaire, le prix de la cantine est donc susceptible d'évoluer encore en fonction de l'offre retenue.

Veuillez agréer, chers parents, nos sincères salutations.

Le Maire,
Monsieur Patrick MOREL



L'Adjointe aux affaires scolaires,
Madame Françoise MOLLIER-SABET

